

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 45

Artikel: Une conversion comme on en voit beaucoup
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» ordonner du bâtiment de la Maison de Ville, » joute l'ordonnance de Nos Très honorés Seigneurs les Deux Cent, lequel se devra faire à forme de modèle dressé par M. le Major de Crosaz, savoir celui qui a l'Escalier au milieu, pour l'Inspection duquel bâtiment sont commis MM. Moderne Boursier de Marnand, Maisonneur et Major de Crosaz, lesquels en cas de nécessité urgente pourront participer de l'avis de M^{rs} Bourgmaître et Banderets; Quant au chemin commencé pour le passage par dessous la Maison de Ville, a été ordonné qu'il se parfera jouxta la prudence des prénommés S^{rs} Commis. »

On reconnaît bien, dans cette courte description, le plan de l'Hôtel de Ville actuel. Les délégués des Soixante se mirent courageusement à l'œuvre et la construction fut poussée avec une grande activité, car la charpente du toit fut montée en octobre de l'année suivante, et les Conseils prirent possession du bâtiment au printemps de la seconde année.

« Le mardi 29 juin 1675, En Conseil; Auquel Conseil comme étant le premier assemblé après l'Edifice et nouveau bâtiment de la Maison de Ville de la Palud, S'est trouvé et rencontré Specable et Sçavant Jacob Combe Pasteur en Eglise, lequel, après l'Invocation du Nom de Dieu pour la benédiction de dite maison, y ajoutant aussy celle pour tous les Seigneurs Conseillers en général et d'un chacun en particulier. »

Pendant la construction de l'Hôtel de Ville, soit le mardi 9 juin 1674, un incendie consumait « l'Aiguille du Temple d'en haut, » c'est-à-dire de la cathédrale.

Avant de quitter l'Hôtel de Ville, qu'il nous soit permis de rappeler un fait curieux qui s'y passa peu de temps après sa construction :

Un nommé Pierre Logoz poursuivait pour dettes un certain Pierre Tissot, et, le rencontrant à l'Hôtel de Ville, voulut faire arrêter son débiteur par les officiers. Ceux-ci s'étant refusés à saisir le dit Tissot, plainte fut portée contre eux par Logoz. Sur quoi délibérant, il fut prononcé : « On ne trouve aucune faute en eux pour cela, qu'au contraire, s'ils l'avaient fait, auraient mérité Châtiment Comme étant maison de Sureté. »

L'Hôtel de Ville était donc un refuge, qualité qu'il devait sans doute à ce que les autorités qui y siégeaient avaient des pouvoirs judiciaires fort étendus.

Une conversion comme on en voit beaucoup.

On parle beaucoup aujourd'hui de conversions au catholicisme. Ces conversions ne laissent pas que d'intéresser le public et d'avoir du retentissement dans le monde, et cela, sans doute, parce que l'une d'elles concerne une tête couronnée, l'autre une sommité politique. Mais, M. le rédacteur, les petits dans ce monde forment le plus grand nombre, et c'est pour les petits que j'écris, en vue de leur être utile.

Voici donc une conversion d'un genre un peu différent: il s'agit d'un catholique, revenu des erreurs de sa communion, lequel se présente, il y a quelques jours, chez un pasteur de ce pays. Ce pasteur, occupé à soigner quelques plantes dans le jardin de sa cure, voit entrer tout à coup un personnage étranger qui l'aborde en ces termes: *Monsieur le pasteur, j'ai bien l'honneur de vous saluer! Je viens vous prier de me recevoir au nombre des membres de votre église. Je viens pour me faire protestant.*

Le pasteur étonné lui répond: C'est très bien, mon ami, mais c'est une chose grave que vous me demandez là. Il m'importe de connaître les motifs qui vous poussent à cette démarche, et d'avoir avec vous quelques entretiens pour m'assurer que vous agissez en connaissance de cause. — L'étranger ajoute alors: « Sera-ce long ces conférences? Voyez-vous, M. le pasteur, je suis né à Port-Valais; mon père était catholique et ma mère protestante, mais, réflexion faite, je crois que votre religion est aussi bonne que la nôtre, si ce n'est meilleure, c'est pourquoi je viens à vous pour me faire protestant... » — « Mais, encore une fois, mon ami, je ne puis procéder de cette manière: il faut du temps et un examen attentif de vos intentions et de vos principes religieux... »

« Eh bien, M. le pasteur, j'aurai l'honneur de revenir auprès de vous dans ce but, mais, en attendant, vous me rendriez bien service en me donnant quelques centimes, car j'ai bien soif, et une chopine me ferait plaisir!... »

« Ah! vous êtes de ces protestants qui ont *bien soif!*... Alors de ceux-là nous n'en avons déjà que trop, et je ne désire pas en augmenter le nombre. »

Sur ce, le néophyte a disparu, sans conversion ni chopine.

Lé conseillé dai z'autro iadzo et cllião d'ora.

L'est toparai onna ruda tserri a menâ que dé veni vilho. Lé dzoûné dzin sé fotont dé vo, vo tsampont frou dé toté lé z'autorità que l'in est onna vergogne.

L'est trão vilho ! l'est trão vilho ! vaquié tot cin que savont deré quand volont vo betâ ào bruyon.

Toparai savont prão no trovâ no z'autro vilho, quand faut pahî lé z'impoût, bailli po dai colleté et remouâ la fam ai pourro.

Mâ ai z'élecchon vo font dou pî dé nâ ; lé dzoûné sé portont intré leu, et ti cllião grison sont vuâgnî. Lé dincé que va lo mondo vai lo progrès à cin que dion.

Po no consolâ, no corsont dai plliécé din la coumechon dai z'écoûlé, io faut sé tsecagnî avoué lo ministre et sé fère insurtâ pai lé fenné !

Assebin n'ont pas trovâ lâo sou : que cllião qu'ont medzi la tsai medzeyont lé z'où !

L'est verè portant, du que n'in onna binda dé brelurin po coumandâ perchautré l'ont tot betâ sin dessu-déso et orindrai noutron train va tot dé ganguè.

Et pai Losena, faut verré ti cllião findint le ballé